

En soutenant une action de partenariat d'entreprise, votre entreprise s'engage dans une dynamique de solidarité pour construire une société plus juste. Créatrice de richesse, votre entreprise a un rôle important à jouer en mobilisant ses ressources et ses compétences au bénéfice de populations démunies. Créatrice de lien social, votre entreprise s'investit au sein de la société comme acteur de la solidarité. Elle favorise ainsi son intégration dans son environnement social et humain.

Il existe de multiples formes de collaboration qui peuvent nous permettre de faire coïncider votre volonté d'engagement et nos besoins. *Définissons des objectifs communs, bâtissons notre projet ensemble et déterminons la forme de notre partenariat :*

- Soutien financier : dons contribuant à un ou plusieurs projets réalisés par notre association (vos dons à notre fondation sont déductibles des impôts).
- Mécénat de compétences : mise à disposition de personnel pour une prestation de services, des formations, des conseils techniques.
- Mécénat technique et technologique : mise à disposition de moyens matériels propres à l'activité de l'entreprise.
- Dons en nature : mise à disposition de biens selon les besoins spécifiques de l'association (Merci de demander les besoins actuels).
- Mobilisation du personnel : implication des salariés dans nos actions ou organisation, dans votre entreprise ou à l'extérieur, d'un événement ou d'une collecte au bénéfice de nos actions.



Un partenariat à long terme et à différents niveaux, par le biais d'une convention de collaboration, est la formule préférée de Caritas Luxembourg, puisqu'elle permet de s'engager ensemble et dans la durée en faveur des populations démunies.

Seuls les partenariats à long terme sont accompagnés de publicité (communiqué de presse, information sur les réseaux sociaux ou dans le bulletin d'information ou le rapport d'activités de Caritas Luxembourg). De même, des journées de bénévolat ne sont organisées que dans le cadre d'un partenariat.



Si votre entreprise souhaite collaborer avec Caritas Luxembourg, merci de vous adresser à Madame Caroline Theves, tél. +352 40 21 31 – 260, caroline.theves@caritas.lu. En cas d'intérêt des deux côtés, un rendez-vous sera fixé afin de discuter des modalités d'une éventuelle collaboration.

Pour information : Une coopération avec une entreprise en matière de Responsabilité sociale des entreprises est exclue notamment dans les cas suivants :

- Violation des droits de l'homme et autres pratiques commerciales illégales
- Discrimination de personnes ou de groupes dans le projet d'entreprise, le modèle commercial ou les domaines d'activité.
- Traitement indigne du personnel sur le plan des horaires de travail, de la protection, discrimination lors du recrutement, discrimination salariale, sexiste, etc.
- Corruption, utilisation incorrecte de moyens financiers, manque de transparence dans la gestion financière.
- Modèle commercial contraire aux valeurs fondamentales et aux activités principales de Caritas Luxembourg
- Activités politiques et sociétales contraires aux valeurs fondamentales et aux idées politiques de Caritas Luxembourg
- Ainsi que toutes les situations qui iraient à l'encontre des valeurs de Caritas Luxembourg